



**PRÉFET
DE L'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole
Bureau des Territoires Ruraux
Dossier suivi par Jacqueline PASCAUD
Tél. 02.37.20.40.45
Dossier n° 25.28.090

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR**

Le Directeur départemental
à
EARL VERDIER

11 La Grange du Bois
28190 PONTGOUIN

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **71 ha 20 a 78 ca**

situés sur les communes de :

SAINT ARNOULT DES BOIS : YE0001 ; YE0015 ; YE0016 ; YE0017 ; YE0018 ; YE0019 ;
YE0025 ; YE0026 ; YE0027 ; YE0076 ; YE0011 ; YE0014 ; ZK0078 ;

MITTAINVILLIERS-VERIGNY : ZA0066 ; ZL0002 ; ZT0013 ; ZT0017 ;
ZT0018 ; ZT0020 ; AB0040 ; ZT0015 ;

BILLANCELLES : ZM0013 ; ZN0004 ; ZN0005 ;

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 07/04/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **07/08/2025**, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet d'Eure-et-Loir
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
le Chef du Service Economie Agricole

Signé : Massamba NGOM